



**CÉGEP DE
LANAUDIÈRE**

Cheminement, autorisation et implication en matière de recherche

Guide synthèse

Responsabilité régionale de la recherche

Juin 2018

Table des matières

POLITIQUES, COMITÉS ET AUTORISATION EN MATIÈRE DE RECHERCHE	1
QU'EST-CE QU'UNE RECHERCHE?	1
COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE	2
PROJETS DE RECHERCHE IMPLIQUANT DES PARTICIPANTS HUMAINS	3
PROJETS DE RECHERCHE N'IMPLIQUANT PAS DE PARTICIPANTS HUMAINS.....	3
ENQUÊTES, SONDAGES, ÉTUDES ET AUTRES PROJETS.....	3
PROJET DE RECHERCHE IMPLIQUANT DES ANIMAUX.....	3
CONVENANCE INSTITUTIONNELLE	4
IMPLICATION DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE DANS LES PROJETS AUTORISÉS.....	4
PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, DROITS D'AUTEURS ET BREVETS.....	4
CONFIDENTIALITÉ	5
CONFLITS D'INTÉRÊTS EN MATIÈRE DE RECHERCHE	5

POLITIQUES, COMITÉS ET AUTORISATION EN MATIÈRE DE RECHERCHE

Au Cégep régional de Lanaudière, les activités relatives à la recherche sont balisées par différentes politiques :

- *Politique de la recherche du Cégep régional de Lanaudière*
- *Politique sur la conduite responsable de la recherche du Cégep régional de Lanaudière*
- *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains du Cégep régional de Lanaudière*
- *Politique sur les conflits d'intérêts en matière de recherche*
- *Politique sur la propriété intellectuelle en matière de recherche*

Ces politiques s'appliquent à toute personne menant des activités de recherche au ou pour le Cégep régional de Lanaudière. Elles s'appliquent aussi, par exemple, tant au personnel de l'établissement qu'aux chercheurs et collaborateurs externes.

Les personnes impliquées dans les activités de recherche doivent respecter ces politiques et sont d'ailleurs aussi invitées à les consulter.

Un comité d'éthique de la recherche a pour mandat d'étudier tout projet impliquant la participation de sujets humains. Il a le pouvoir d'approuver, de modifier, d'arrêter ou de refuser toute proposition ou poursuite de projet de recherche faisant appel à des participants humains réalisé au Cégep régional de Lanaudière ou par ses membres.

Un membre du personnel du Cégep régional de Lanaudière qui désire développer un projet de recherche qui sera mené dans le cadre de ses fonctions ou qui se déroulera dans l'établissement doit d'abord **en faire part à la direction responsable du dossier dans la recherche dans le collège en question**.

QU'EST-CE QU'UNE RECHERCHE?

Qu'est-ce qu'une recherche ? Qu'est-ce qui différencie une recherche d'une enquête, d'un sondage ou d'une consultation ?

Il existe différentes définitions du terme « recherche ».

La recherche est « [...] la démarche visant le développement des connaissances au moyen d'une étude structurée et/ou d'une investigation systématique. L'expression « étude structurée » désigne une étude qui est menée de façon à ce que la méthode, les résultats et les conclusions puissent soutenir l'examen minutieux de la communauté de recherche concernée. »¹

« Domaine ou ensemble d'activités méthodiques, objectives, rigoureuses et vérifiables dont le but est de découvrir la logique, la dynamique ou la cohérence dans un ensemble apparemment aléatoire ou chaotique de données, en vue d'apporter une réponse inédite et explicite à un problème bien circonscrit ou de contribuer au développement d'un domaine de connaissances. »²

¹ Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada, Instituts de recherche en santé du Canada. *Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains*. Décembre 2014. pp. 13-14.

² Legendre, R. *Dictionnaire actuel de l'éducation*. 2^e édition. Montréal, Guérin, 1993.

« L'approche scientifique de collecte et d'analyse de l'information reposant sur des techniques éprouvées et sur les principes scientifiques dans l'objectif de répondre à des questions spécifiques ou à développer les connaissances sur un phénomène. »³

Il n'y a pas de consensus absolu autour d'une définition du terme « recherche ». Il existe par contre un certain consensus autour du fait qu'une recherche est un processus structuré visant à produire des connaissances, qui comprend généralement toutes les étapes d'une démarche scientifique ou plusieurs d'entre elles (problématique, cadre de référence, collecte de données, méthodologie, analyse et interprétation des résultats, diffusion des résultats).

Pour leur part, les sondages, les enquêtes et les consultations peuvent, pour simplifier, être considérés comme des méthodes ou des étapes pour recueillir des données et, le cas échéant, prendre des décisions. Ils peuvent s'inscrire dans un projet de recherche mais ne le sont pas nécessairement. Un sondage sur l'aménagement des espaces de travail ou une consultation sur l'utilisation des stationnements ne s'inscrivent pas dans une démarche de recherche.

Si vous avez un doute à savoir si votre projet constitue ou non un projet de recherche, n'hésitez pas à demander l'avis de vos collègues ou vous informer auprès du responsable régional de la recherche.

COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE

Le comité d'éthique de la recherche du Cégep régional de Lanaudière a pour mandat d'étudier et d'autoriser les projets de recherche impliquant des participants humains menés au Cégep régional de Lanaudière ou par son personnel. Les projets autorisés reçoivent un certificat éthique.

Pour les projets réalisés par **des personnes extérieures au Cégep de Lanaudière**, la personne chercheuse doit s'assurer d'**avoir obtenu la convenance institutionnelle auprès du collège où il veut mener son projet avant de déposer sa demande au comité d'éthique à la recherche**. La personne chercheuse doit s'assurer des délais de traitement pour chacune de ces étapes. Le formulaire d'évaluation de convenance institutionnelle doit être transmis à l'adresse suivante : bureau.recherche@cegep-lanaudiere.qc.ca

Pour les projets réalisés par le **personnel du Cégep régional de Lanaudière dans le cadre de leurs fonctions**, il est d'abord nécessaire que le projet **soit approuvé par la direction responsable avant de présenter une demande** au comité d'éthique de la recherche.

Dans tous les cas, la certification éthique doit être demandée **après la confirmation du financement** (le cas échéant) et **avant le recrutement des participants**.

Toutes les informations relatives à la façon de déposer une demande au comité d'éthique de la recherche sont disponibles sur le site du Cégep régional de Lanaudière. Le fonctionnement du comité est assuré par le responsable régional de la recherche. Toute question entourant le comité d'éthique de la recherche peut être transmise au cer@cegep-lanaudiere.qc.ca

³ Duignan, J. « Research », dans *A dictionary of Business Research Methods*. Oxford University Press. En date du 25 janvier 2017. [En ligne] : <http://www.oxfordreference.com/view/10.1093/acref/9780191792236.001.0001/acref-9780191792236-e-518> (Traduction libre)

PROJETS DE RECHERCHE IMPLIQUANT DES PARTICIPANTS HUMAINS

Effectués par le personnel du Cégep régional de Lanaudière à titre de chercheur principal

Ces projets doivent recevoir l'approbation du comité d'éthique de la recherche **qu'ils se déroulent ou non au Cégep régional de Lanaudière.**

Effectués par le personnel du Cégep régional de Lanaudière à titre de cochercheur ou de collaborateur

Ces projets doivent recevoir l'approbation du comité d'éthique de la recherche **seulement s'ils se réalisent au Cégep régional de Lanaudière.**

Effectués par des personnes externes au Cégep régional de Lanaudière

Ces projets doivent recevoir l'approbation du comité d'éthique de la recherche lorsqu'ils se déroulent au Cégep régional de Lanaudière.

Effectués par les membres du personnel du Cégep régional de Lanaudière dans le cadre d'études de 2^e et 3^e cycle

Ces projets doivent recevoir l'approbation du comité d'éthique de la recherche **seulement s'ils se réalisent au Cégep régional de Lanaudière.**

Effectués par les étudiants du Cégep régional de Lanaudière dans le cadre d'un cours

Ces projets, d'ordre pédagogique, ne sont pas étudiés par le comité d'éthique de la recherche. Ce dernier invite toutefois les enseignants à valoriser le respect des principes éthiques de la recherche.

PROJETS DE RECHERCHE N'IMPLIQUANT PAS DE PARTICIPANTS HUMAINS

Ces projets de recherche n'ont pas à recevoir l'approbation du comité d'éthique de la recherche.

S'ils se réalisent au Cégep régional de Lanaudière, les chercheurs doivent **s'adresser aux directions responsables.**

ENQUÊTES, SONDAGES, ÉTUDES ET AUTRES PROJETS

Menés par le Cégep régional de Lanaudière et sa communauté

Ces projets n'ont pas à recevoir l'approbation du comité d'éthique de la recherche. Ce dernier peut, s'il est consulté, donner un avis. Il invite toutefois à valoriser le respect des principes éthiques.

Menés au Cégep régional de Lanaudière et auprès de sa communauté

Ces projets n'ont pas à recevoir l'approbation du comité d'éthique de la recherche. Ce dernier peut, s'il est consulté, donner un avis. Il invite toutefois à valoriser le respect des principes éthiques.

PROJET DE RECHERCHE IMPLIQUANT DES ANIMAUX

Le Cégep régional de Lanaudière n'autorise aucune utilisation d'animaux à des fins de recherche.

CONVENANCE INSTITUTIONNELLE

Pour tout projet de recherche, d'enquête, de sondage et toute autre forme de consultation, mené par un membre du personnel, une personne externe ou une entreprise, le Cégep régional de Lanaudière a l'entière liberté d'en autoriser ou non le déroulement. Pour ce faire, il peut réfléchir à la convenance institutionnelle du projet, en se posant différentes questions :

- Le projet s'arrime-t-il avec les valeurs du Cégep régional de Lanaudière ?
- Quels sont les avantages pour l'établissement à autoriser ou à participer à ce projet ?
- Est-ce un projet crédible ?
- Un projet similaire a-t-il déjà été mené ou est-il en voie de réalisation ?

L'obtention d'un certificat éthique signifie que le projet répond à certaines normes, règles et valeurs. Toutefois, le certificat n'est pas nécessairement un gage que le projet en question convient à l'institution.

La responsabilité d'autoriser un projet de recherche, d'enquête ou de sondage revient aux directions des collèges constituants concernés. Pour les aider dans leurs réflexions et leurs prises de décisions, ces derniers peuvent consulter le conseiller pédagogique attiré à la recherche et différents experts, comme les enseignants et les professionnels.

IMPLICATION DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE DANS LES PROJETS AUTORISÉS

Il revient au Cégep régional de Lanaudière de décider de son niveau d'implication dans le déroulement d'un projet qu'il a autorisé.

Il peut, par exemple, décider d'être un facilitateur du projet, en diffusant pour le responsable la sollicitation. Il peut, dans le même esprit, affecter un membre du personnel à différentes étapes du projet, comme faire passer un questionnaire ou fournir différentes données.

Il peut aussi décider que, bien qu'il autorise le déroulement du projet, il ne participera à aucune étape du projet, laissant le responsable mener l'ensemble des activités.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, DROITS D'AUTEURS ET BREVETS

Les projets de recherche amènent à considérer les questions relatives à la propriété intellectuelle, aux droits d'auteurs et aux brevets.

Dès le début du projet, il est recommandé de s'informer à ce sujet, en consultant, notamment, les politiques internes, comme la *Politique relative au respect du droit d'auteur* et la *Politique sur la propriété intellectuelle en matière de recherche*, ainsi que les lois en vigueur, comme la Loi sur les brevets et la Loi sur le droit d'auteur.

CONFIDENTIALITÉ

Des personnes autres que le chercheur responsable (cochercheur, étudiant, contractuel, etc.) qui participent au projet de recherche peuvent avoir accès à des informations sensibles, identificatoires ou confidentielles. Il est d'usage que ces personnes remplissent un formulaire d'engagement à la confidentialité. Le moment de la signature du contrat d'embauche peut constituer un moment opportun pour le faire.

CONFLITS D'INTÉRÊTS EN MATIÈRE DE RECHERCHE

Un conflit d'intérêts correspond à toute situation réelle, apparente ou potentielle qui est objectivement de nature à compromettre ou susceptible de compromettre l'indépendance et l'impartialité nécessaires aux personnes impliquées dans les activités de recherche menées au ou pour le Cégep régional de Lanaudière.

Les situations de conflit d'intérêts peuvent, entre autres, avoir trait à l'argent, à l'information, à l'influence, ou au pouvoir et aux affects.

Dans une perspective de conduite responsable de la recherche, la personne impliquée dans des activités de recherche doit, le cas échéant, remplir et remettre au secrétariat régional du comité de la recherche une déclaration des intérêts (financiers, matériels, politiques, d'amitié, de parentèle) qui peuvent causer un conflit. Le Formulaire de déclaration relatif aux conflits d'intérêts en matière de recherche a été conçu à cette fin. Cette déclaration peut être révisée en fonction des changements survenus.

Le formulaire, disponible sur le site internet du Cégep régional de Lanaudière, doit être envoyé à :

Secrétariat régional de la recherche

Marc-Antoine Charette

Cégep régional de Lanaudière

781 Notre-Dame

Repentigny, QC, J5Y 1B4

ou par courriel à marc.antoine.charette@cegep-lanaudiere.qc.ca